

BACK COVER PAGE OF
HOUSE OF COMMONS DEBATES
OFFICIAL REPORT (HANSARD)
VOL. 144, NUMBER 084
18 SEPTEMBER 2009



PAGE DE DOS
DÉBATS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES
COMpte RENNU OFFICIEL (HANSARD)
VOL. 144, NUMÉRO 084
18 SEPTEMBRE 2009

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux priviléges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Editions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Table des matières

REMERCIEMENTS	xi
CHAPITRE I. INTRODUCTION	1
a) Contexte	1
b) La nécessité de la codification	2
Recommandation n° 1	4
Recommandation n° 2	4
c) Les délibérations du Sous-comité	5
CHAPITRE II. PRÉAMBULE ET ÉNONCÉ DE L'OBJET ET DES PRINCIPES ...	7
a) La situation actuelle	7
b) Le point de vue du Sous-comité	8
Recommandation n° 3	10
CHAPITRE III. LE PRINCIPE DE LA LÉGALITÉ	11
a) La situation actuelle	11
b) Le point de vue du Sous-comité	12
Recommandation n° 4	13
Recommandation n° 5	13
CHAPITRE IV. LES MOYENS DE DÉFENSE DE COMMON LAW	15
a) La situation actuelle	15
b) Le point de vue du Sous-comité	15
Recommandation n° 6	17
CHAPITRE V. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES INFRACTIONS	19
a) La situation actuelle	19
b) Le point de vue du Sous-comité	20
Recommandation n° 7	23
Recommandation n° 8	23

CHAPITRE VI. LES INFRACTIONS PAR OMISSION	25
a) La situation actuelle	25
b) Le point de vue du Sous-comité	27
Recommandation n° 9	29
CHAPITRE VII. LA RESPONSABILITÉ DES PERSONNES MORALES	31
a) La situation actuelle	31
b) Le point de vue du Sous-comité	31
Recommandation n° 10	33
CHAPITRE VIII. LE MOYEN DE DÉFENSE D'INTOXICATION	35
a) La situation actuelle	35
b) Le point de vue du Sous-comité	37
Recommandation n° 11	41
Recommandation n° 12	41
CHAPITRE IX. LE MOYEN DE DÉFENSE D'AUTOMATISME	43
a) La situation actuelle	43
b) Le point de vue du Sous-comité	44
Recommandation n° 13	47
CHAPITRE X. L'EMPLOI DE LA FORCE DANS LA DÉFENSE DES BIENS	49
a) La situation actuelle	49
b) Le point de vue du Sous-comité	50
Recommandation n° 14	52
Recommandation n° 15	52
CHAPITRE XI. LE MOYEN DE DÉFENSE DE PROVOCATION POLICIÈRE	53
a) La situation actuelle	53
b) Le point de vue du Sous-comité	54
Recommandation n° 16	55
CHAPITRE XII. LES EXCEPTIONS EN PRATIQUE MÉDICALE	57
a) La situation actuelle	57
b) Le point de vue du Sous-comité	60
Recommandation n° 17	62

CHAPITRE XIII. L'INCRIMINATION DE L'AIDE AU SUICIDE	63
a) La situation actuelle	63
b) Le point de vue du Sous-comité	63
Recommandation n° 18	65
Recommandation n° 19	65
CHAPITRE XIV. AUTRES QUESTIONS - ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION	67
a) La minorité	67
b) La juridiction extra-territoriale	68
c) La causalité	68
d) La tentative	69
e) Le complot	70
f) Les parties	70
g) Le cumul des déclarations de culpabilité	72
h) La règle de minimis	72
i) L'état d'esprit	72
j) Les troubles mentaux	73
k) L'erreur de fait	74
l) L'erreur de droit	75
m) La légitime défense	75
n) La nécessité	76
o) La contrainte	77
p) La provocation	77
q) Les personnes exerçant des pouvoirs légaux	78
r) L'autorité sur un enfant	78
s) Les ordres des supérieurs	79
t) L'aide légitime	79
u) L'erreur quant à l'existence d'un moyen de défense	79
CHAPITRE XV. LA MISE EN OEUVRE DE LA PARTIE GÉNÉRALE RECODIFIÉE	81
Recommandation n° 20	82
Recommandation n° 21	82
Recommandation n° 22	82

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	83
ANNEXE A — LETTRE DE L'HON. KIM CAMPBELL, ALORS MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREURE GÉNÉRALE DU CANADA AU PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT	87
ANNEXE B — ORDRES DE RENVOI	89
ANNEXE C — LISTE DES TÉMOINS	91
PROCÈS-VERBAUX	97